Cité scolaire Niepce-Balleure
141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

| Cadre réservé au lycée |
|---|
| |

**Document à rapporter lors de l'inscription**

# FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019

## IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM (en lettres majuscules) : ..... Sexe : ❒ M ❒ F

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : .....

Régime : ❒ Externe ❒ Demi-Pensionnaire ❒ Interne

N° de téléphone portable.....

Né(e) le : ..... à : ..... Département : ..... Pays : .....

ASSR obtenue : ❒ oui ❒ non

Bénéficie : ❒ PAP ❒ PAI ❒ PPS Autres .....

## ❒ INSCRIPTION ou ❒ RÉINSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIÈRE S

IMPORTANT : les choix indiqués ci-dessous sont définitifs pour toute la durée de l'année scolaire.
Il convient donc de compléter de façon très précise cette fiche d'inscription.

**L'inscription au lycée vaut adhésion au règlement intérieur.**

| | |
|---|---|
| ❒ Sciences de l'Ingénieur (S.I.) | ❒ Sciences de la Vie et de la Terre (S.V.T.) |

**DEUX LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES OBLIGATOIRES**

☑ Anglais ❒ Espagnol ❒ Allemand ❒ Italien

(Le niveau du cours dispensé est identique en LV1 et LV2.
Le choix de la LV1 et de la LV2 pour les épreuves du baccalauréat se fera pendant l'année de terminale.)

**ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS : UN ENSEIGNEMENT À CHOISIR**

❒ Atelier de pratique artistique (A.P.A.)
❒ Brevet d'initiation à l'aéronautique (B.I.A.) (impossible avec enseignement euro)
Section européenne : ❒ anglais – mathématiques
❒ anglais – physique / chimie
❒ anglais – sciences de l'ingénieur
❒ ICN (Informatique et Créations Numériques)

# FAMILLE – ADRESSE

*Situation familiale des parents :*
❒ Mariés, PACS ou vie maritale
❒ Séparés ou divorcés - Autorité parentale ❒ exclusive ❒ conjointe (fournir copie du jugement de divorce)
❒ Veuf
❒ Autre

*Responsable légal :*
❒ Les 2 parents ❒ Père ❒ Mère ❒ Autre (précisez) : .....

*L'élève vit chez :*
❒ Ses 2 parents ❒ Son père ❒ Sa mère ❒ Famille d'accueil ❒ Foyer
❒ Autre (précisez) : .....

| | |
|---|---|
| Nom du père : ..... | Nom de la mère : ..... |
| Prénom : ..... | Prénom : ..... |
| Adresse : ..... | Adresse : ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| Tél. domicile : ..... | Tél. domicile : ..... |
| Tél. travail : ..... | Tél. travail : ..... |
| Tél. portable : ..... | Tél. portable : ..... |
| E-mail : ..... | E-mail : ..... |
| Profession : ..... | Profession : ..... |
| occupe un emploi ❒ chômage ❒ retraité ❒ | occupe un emploi ❒ chômage ❒ retraité ❒ |
| Je soussigné autorise le lycée à me contacter par sms et mail : oui ❒ non ❒ | Je soussignée autorise le lycée à me contacter par sms et mail : oui ❒ non ❒ |

Nombre d'enfants à charge des parents dans le second degré (collège, lycée) :
Nombre total d'enfants à charge des parents :

Assurance individuelle de l'élève et responsabilité civile de l'élève : oui ❒ non ❒
Compagnie et adresse : .....
.....N° de contrat :.....

Je soussigné(e) autorise :
- la prise de vue et l'utilisation des photos réalisées de mon enfant dans le cadre de la promotion du lycée :
  oui ❒ non ❒
- la communication mes coordonnées aux associations de parents d'élèves :
  oui ❒ non ❒

**L'inscription au lycée vaut adhésion au règlement intérieur.**

Fait le Signature des parents Signature de l'élève

Cité scolaire Niepce-Balleure
141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

**Document à conserver**

# NOTE AUX PARENTS
## Année scolaire 2018/2019

Votre fils ou votre fille va intégrer en septembre une classe de la cité scolaire Niepce-Balleure.

L'équipe de direction est constituée d'un proviseur en charge de l'établissement, assisté de deux proviseurs adjoints, deux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et trois conseillers principaux d'éducation.

La qualité des relations que nous mettrons en place entre vous et les équipes du lycée contribuera grandement à la réussite de vos enfants. Les CPE, les professeurs principaux et l'équipe de direction vous recevront autant que de besoin.

Des rencontres parents-professeurs seront régulièrement organisées et il est important que vous y participiez.

Les outils mis en place pour faciliter le suivi de la scolarité de vos enfants sont les suivants :

- Un carnet de liaison est remis à chaque jeune en début d'année. L'élève doit l'avoir sur lui en permanence. Le règlement intérieur y figure, vous devrez en prendre connaissance et le signer. L'inscription de l'élève dans l'un des deux lycées vaut adhésion au règlement intérieur. Il vous faudra consulter régulièrement ce carnet de liaison qui est un élément important de la communication entre les parents, les professeurs, les CPE et l'infirmerie.
- LIBERSCOL, espace numérique de travail, vous permettra de consulter l'emploi du temps de votre enfant, et les éventuelles modifications, ses notes, de prendre rendez-vous ou d'échanger avec les équipes, d'avoir les notes officielles d'information. Un compte est attribué et disponible pour chaque parent. Les possibilités offertes sont très nombreuses, rapides, fiables et permettent un suivi sans faille de la scolarité. Les identifiants et codes d'activation seront communiqués automatiquement courant septembre, soit via le net **AUX PARENTS AYANT RENSEIGNÉ LEUR ADRESSE MAIL**, soit par le biais de vos enfants ou par la poste. L'accès au site est donné aux nouveaux élèves en début d'année.

Trois certificats de scolarité seront distribués aux élèves et étudiants dans la troisième semaine suivant la rentrée.

Les parents et les élèves ont leur place dans les différentes instances représentatives et décisionnelles du lycée (conseil d'administration, conseils de classes, conseil de la vie lycéenne...). C'est par cet engagement que vous prendrez une part active à toute la vie de la cité scolaire. Je vous encourage donc à vous présenter aux élections des représentants de parents en vous rapprochant des associations de parents d'élèves ou en vous présentant sans étiquette.

En espérant que cette année scolaire à venir sera réussie pour vos enfants, je reste avec les équipes à votre disposition pour toute question complémentaire.

Le proviseur,

A. JASSIONNESSE

Cité scolaire Niepce-Balleure
141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

**Document à conserver**

# CALENDRIER

Dates d'inscription :

| | | | |
|---|---|---|---|
| LT Niepce | Inscription en seconde | Lundi 02 juillet 2018<br>Mardi 03 juillet 2018 | de 13h00 à 19h00 |
| | Inscription en première S | Mardi 26 juin 2018 | de 9h00 à 12h30 |
| | Inscription en première STL / STI2D | Mercredi 04 juillet 2018 | de 13h00 à 17h00 |
| | Inscription en terminale | Lundi 18 juin 2018 | de 9h00 à 13h00 |
| LP Balleure | Inscription en troisième professionnelle et en seconde * | Lundi 02 juillet 2018<br>Mardi 03 juillet 2018 | de 13h00 à 19h00 |
| | Inscription en première et en terminale * | Les 25, 26 et 28 juin 2018<br>Le 27 juin 2018 | de 8h00 à 18h00<br>de 8h00 à 12h00 |

Dates de rentrée scolaire :

- élèves de 3ème et de 2nde : lundi 3 septembre à 8h30 pour les internes, à 10h pour les autres élèves
- élèves de 1ère et terminale : mardi 4 septembre à 8h pour les internes, à 10h pour les autres élèves
- nouveaux élèves de 1ère : mardi 4 septembre à 9h30

Les parents des nouveaux élèves internes de 1ère seront reçus pour une réunion d'information le mardi 4 septembre à 9h

* **IMPORTANT** (élèves du LP Balleure uniquement, pour une première inscription) : les prises de taille et de pointure pour les tenues d'atelier doivent se faire le jour de l'inscription. **Présence de l'élève indispensable.**

Pour les élèves de troisième professionnelle la tenue, à la charge des familles, est à régler par chèque bancaire à la commande. Pour les élèves de seconde, la tenue est subventionnée par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

| MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA RENTRÉE | |
|---|---|
| Pour tous les élèves participant aux cours d'éducation physique et sportive | Une paire de baskets<br>Un short et un survêtement<br>Un sac de sport |
| Pour les élèves ayant des TP de physique-chimie | Blouse blanche en coton |
| Pour tous les élèves d'enseignement professionnel | 2 cadenas (1 pour le casier, 1 pour la trousse à outils) |

# DOCUMENTS À RENDRE

**Le dossier doit être rendu complet au moment de l'inscription.**

Pour tous les élèves :

- ❒ Fiche d'inscription
- ❒ Copie du jugement de divorce confiant la garde des enfants (si concerné)
- ❒ Copie de la carte d'identité recto/verso
- ❒ RIB (pour le service d'intendance)
- ❒ Fiche infirmerie et la copie des pages de vaccination du carnet de santé
- ❒ Chèque de 8€ pour le foyer socio-éducatif
- ❒ Formulaire d'abonnement Grand aiR avec une photo d'identité de moins de 3 mois (si concerné)
- ❒ Pour l'abonnement SNCF : deux photos d'identité de moins de 3 mois – liasse à remplir sur place
- ❒ Attestation d'assurance scolaire pour 2018/2019 (si celle-ci n'est pas en votre possession ce jour, elle vous sera demandée lors de la rentrée des classes)

Pour les élèves bénéficiaires d'un PAP ou d'un PAI ou autres au collège fournir un exemplaire du ou des documents ainsi que le dernier bilan orthophonique.

Nicéphore Niepce

Julien de Balleure
LYCEE PROFESSIONNEL

# INTERNAT

## ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour **les nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au sein de la Cité Scolaire et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation: coût **6,10 €.**

**INTERNAT - TARIFS ANNUELS AU 1er JANVIER 2018**
***Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne***
***susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2019***

| | |
|---|---|
| **Internes** | 1 535,00 € |
| **Internes post baccalauréat C.P.G.E.** | 1 710,00 € |
| **Internes-externés** | 1 315,00 € |

**L'inscription à l'internat est valable pour la durée de l'année scolaire. Le changement de régime n'est possible qu'à la fin de chaque trimestre.**

# RESTAURATION

NOUVEAUTE 2018

**Deux modes de paiement sont proposés :**

**1 – Règlement forfaitaire (4 ou 5 jours par semaine) :**

Le règlement peut se faire à réception de l'avis aux familles ( facture), au début de chaque trimestre,
ou
Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée).

**DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS**

| | D.P. 4 Jours | D.P. 5 jours |
|---|---|---|
| 1er terme de : **octobre à décembre** | 193,66 € | 227,50 € |
| 2e terme de : **février à avril** | 152,17 € | 178,75 € |
| 3e terme de : **mai à juillet** | 152,17 € | 178,75 € |

**Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif. Un document, à retourner par retour de courrier, vous sera transmis afin de confirmer votre choix.**

**LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.**

**CITE NIEPCE - BALLEURE**
**141, avenue Boucicaut – BP 50099**
**71321 CHALON sur SAONE CEDEX**
**Tél. 03.85.97.96.00**
**Fax 03.85.97.96.01**

**2 – Règlement à la prestation quelque soit le nombre de repas pris par semaine :**

## DEMI-PENSION A LA CARTE

**Prix du repas : 4,40 €**

**La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé ou annulé :**

- sur le site internet du Lycée : http://www.lyceeniepce.fr/ depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes des Vies Scolaires,
- dans le hall externat de Balleure et dans la rue des ateliers de Niepce (réservation pour le jour même).

avant 10 h 30 pour le repas de midi.

Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à **7 semaines à l'avance** (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.

## POUR PAYER

Vous pouvez choisir le paiement en ligne :

**- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :**

↳ http://www.lyceeniepce.fr/

- **cliquez à droite de l'écran sur** TURBO Self
- La fenêtre **espace numérique** s'affiche,
- ⇨ 1ère visite : créer un compte.

↳ **demander la création d'un compte :**

**- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000),**

**ENVOYER**

**Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.**

⇨ 2ème visite : **accès à votre compte :**

↳ **s'identifier :**

**- saisir votre identifiant et votre mot de passe,**

**CONNEXION**

**- ou éventuellement, les autres moyens de règlement suivants :**

- **par virement**, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,
- **par chèque à l'ordre du Lycée Niepce**
  Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,
- **par carte bancaire**
- **en espèces.**

} au bureau restauration de l'intendance.

## PASSAGE AUX BORNES PLATEAUX DU SELF

Lors du passage au distributeur de plateaux, un affichage vous informe sur les droits et le solde de la carte. Lorsqu'il vous reste 2 repas, un bip vous alerte : **"Pensez à recharger votre carte".**

## AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l' assistante sociale du Lycée au 03.85.97.96.26. L'aide sera attribuée après étude **strictement confidentielle** des revenus et des charges.

L'Agent Comptable,

NIEPCE BALLEURE AGENCE COMPTABLE 141 Av. Boucicaut BP 50099 71321 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.97.96.00 Fax : 03.85.97.96.01

Coupon à rapporter le jour de l'inscription.

---

## DEMI-PENSION

**Je soussigné(e) .....responsable légale de l'élève .....Classe .....**
**reconnais avoir pris connaissance du règlement et des modalités de fonctionnement du restaurant scolaire.**
**Je l'inscris en qualité de :**

o Demi-pensionnaire au **forfait** « paiement au trimestre »

o Au **repas** « paiement à l'avance » – *(Fournir un chèque de 4,40 € minimum avec le présent coupon)*

*Cocher la case correspondant à votre choix*

**Date et signature**

Cité scolaire Niepce-Balleure
141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

**Document à rapporter lors de l'inscription**

# FICHE INFIRMERIE

(non confidentielle)

NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance :.....

Classe : ..... Code classe : .....

Interne ❐ Demi-pensionnaire ❐ Externe ❐

Téléphone portable de l'élève : .....

Numéro de sécurité sociale de l'élève : .....

***DÉTENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE DE L'ÉLÈVE***

| | **Père** | **Mère** |
|---|---|---|
| NOM Prénom | | |
| Adresse | ----------<br>----------<br>---------- | ----------<br>----------<br>---------- |
| Profession | | |
| Téléphone :<br>Domicile<br>Employeur<br>Mobile | ----------<br>----------<br>---------- | ----------<br>----------<br>---------- |

**<u>Autre personne à prévenir en cas d'absence des parents :</u>**

NOM : ..... Téléphone : .....

Nom et adresse précise de l'établissement scolaire fréquenté précédemment :

***RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX***

Nom du médecin traitant : ..... Téléphone : .....

Vaccination obligatoire DTP (diphtérie – tétanos – poliomyélite) : date du dernier rappel :

Vaccination recommandée ROR (rougeole – oreillons – rubéole)
Date de la 1ère injection : Date de la 2ème injection :

**Joindre la copie des pages vaccination du carnet de santé**

Votre enfant présente-t-il ou a-t-il présenté des problèmes de santé ? Si oui, lesquels ? *(cochez et complétez)*

- Allergies ❐ .....
- Maladie chronique ❐ .....
- Autre ❐ .....
- Traitement médical régulier ❐ .....
- A-t-il bénéficié d'un PAI ? ❐ oui ❐ non
- A-t-il bénéficié d'un PAP ? ❐ oui ❐ non
- Reconnaissance de handicap (MDPH) ? ❐ oui ❐ non
- A-t-il bénéficié d'un tiers-temps pour les examens ? ❐ oui ❐ non

*TSVP* ↳

Cité scolaire Niepce-Balleure
141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

**Document à rapporter lors de l'inscription**

# INFORMATIONS IMPORTANTES
# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE

**Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles,
merci de les mettre sous enveloppe cachetée à l'intention de l'infirmière ou du médecin scolaire.**

**Les médicaments personnels des internes doivent être déposés à l'infirmerie
avec l'ordonnance en cours de validité.**

**En cas d'urgence, l'élève est immédiatement orienté par le service de régulation du centre 15
en faveur de la prise en charge la plus appropriée.**

**Le lycée prévient la famille le plus rapidement possible.**

**La sortie de l'hôpital de l'élève mineur est obligatoirement assurée par la famille.**

**En aucun cas l'élève prend seul la décision de rentrer à la maison.**

**Ce retour est obligatoirement validé par l'infirmière après bilan de santé et diagnostic.
C'est elle qui contacte la famille et précise les modalités de sortie.**

**En cas d'absence des infirmières, la vie scolaire organise le retour avec les parents.**

**LIGNE DIRECTE INFIRMERIE : 03.85.97.96.25**

Lu et approuvé le

Signature des parents

Cité scolaire Niepce-Balleure
141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

**Document à conserver**

# TRANSPORTS SCOLAIRES

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Titre de transport* | **Carte Grand aiR (Zoom)**<br>⇨ Déplacements dans le Grand Chalon<br>⇨ Obligatoire pour tous les élèves (sorties pédagogiques, stages…) | **Bahut ou Buscéphale**<br>⇨ Déplacements par bus dans tout le département | **Abonnement SNCF**<br>⇨ Déplacements par train dans tout le département |
| *Modalités* | Remplir le formulaire disponible dès fin mai au secrétariat élèves et téléchargeable par la suite sur www.buszoom.com.<br>Pour les élèves déjà titulaires de la carte, elle est valable 6 ans. Ne remplir le formulaire qu'en cas de changement d'établissement, pour une mise à jour (ne pas fournir de photo d'identité). | S'inscrire sur Internet<br>www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.<br>Pour les élèves déjà titulaires de la carte, elle est toujours valable.<br>Pour les élèves qui font une première demande, la carte sera reçue directement à domicile. | Remplir une liasse (à retirer au secrétariat élèves) et joindre deux photos d'identité.<br>La carte sera distribuée à la rentrée scolaire.<br>Si la carte n'est pas reçue à la rentrée, acheter en gare un abonnement mensuel «élève – étudiant – apprenti», qui sera remboursé sur présentation de la carte définitive (dans la limite de deux abonnements mensuels). |
| | | **IMPORTANT : en cas de possibilité de transport bus et train, l'élève recevra systématiquement une carte de bus.** | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***En cas de perte, vol, détérioration*** | Coût : 11 € (Grand Chalon)<br>Remplir le formulaire, joindre une photo d'identité et le chèque. | Coût : 15 € (Trésor Public)<br>Remplir un formulaire de demande de duplicata au secrétariat élèves et joindre le chèque. | Coût : 20 € (SNCF)<br>Remplir un formulaire de demande de duplicata au secrétariat élèves, joindre deux photos d'identité et le chèque. |

Remarque : pour les élèves **internes** qui prennent le train, il faudra :

- remplir un dossier de demande d'aide aux transports (à retirer au secrétariat élèves),
- acheter les titres de transport et les conserver, puis les envoyer au conseil départemental selon les modalités précisées dans le dossier de demande d'aide aux transports.